

15.11.2017 – 16:43 Uhr

PAROLES >> Votations fédérales du 4 mars 2018 : non à « no Billag » et oui au nouveau régime financier

Bern (ots) -

Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Comité de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, recommande à l'unanimité de dire non à l'initiative « no Billag » et oui au nouveau régime financier.

L'initiative « no Billag », en prévoyant de supprimer les redevances radio et télévision et en interdisant tout subventionnement de chaînes de radio et télévision, met de facto fin au service public audiovisuel. Non seulement la SSR serait très gravement touchée mais aussi de nombreuses chaînes locales et régionales qui dépendent de manière prépondérante de la redevance. Il en résulterait un grave affaiblissement de la diversité linguistique et culturelle mais aussi de la démocratie. La suppression de la redevance entraînerait une réduction de l'offre en matière d'information et de débats nécessaires pour se forger une opinion sur différents thèmes. L'information sera davantage orientée en fonction d'intérêts privés. Les travailleurs et travailleuses seront lésés car, avec la disparition du service public audiovisuel, qui garantit la pluralité et la diversité des opinions, les thèmes qui les concernent directement seront moins pris en considération ou alors traités de manière partielle. Un oui à l'initiative « no Billag » privera la SSR de l'essentiel de ses moyens et on voit mal comment elle pourrait les compenser suffisamment par d'autres sources de financement. Il en résultera donc des suppressions d'emplois massives à la SSR mais aussi auprès des chaînes privées locales et régionales pour lesquelles la redevance peut représenter jusqu'à deux tiers de leurs recettes.

Le nouveau régime financier est indispensable pour garantir à partir de 2021 et jusqu'en 2035 que la Confédération continue à bénéficier des sources de revenus que sont la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'impôt fédéral direct (IFD). Etant donné que l'IFD date de 1983 et la TVA de 1995, et que la part de ces impôts représentent environ deux tiers des recettes de la Confédération, Travail.Suisse aurait souhaité qu'on les inscrive définitivement dans la Constitution fédérale comme le proposait le Conseil fédéral. Etant donné que cette option n'a pas été retenue, il faut au moins garantir les recettes de l'IFD et de la TVA à partir de 2021 et jusqu'en 2035.

Contact:

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse, Tél. 079 287 04 93
Matthias Kuert Killer, responsable du dossier de politique sociale,
Tél. 079 777 24 69

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100809326> abgerufen werden.